



## PRÉFACE

L'ouragan Lothar du 26 décembre 1999 a précipité de nombreux propriétaires forestiers dans une crise économique. A la suite de cela, les associations régionales et cantonales d'économie forestière, et avec elles l'Economie forestière Suisse, ont été rappelées avec véhémence à leur devoir de soutenir leurs membres en exerçant une influence plus marquée sur le marché du bois et la politique forestière. Cependant, les ressources limitées en personnel et les faibles possibilités d'influencer le marché du bois et la politique forestière ne permettaient généralement pas de répondre aux revendications exprimées.

Aussi le Comité central et le Conseil de direction de l'Economie forestière Suisse ont-ils entamé en 2001 une réflexion sur l'évolution future de la branche forestière et de son association faitière. Cette remise en question portait essentiellement sur les missions de base et sur les structures de l'association. Il en est ressorti notamment les conclusions suivantes: il importe que l'Economie forestière Suisse conduise une politique qui soit plus spécifiquement celle des propriétaires forestiers, il convient de simplifier les structures de l'association, de raccourcir les voies de décision et de rendre les flux financiers plus transparents. En outre, l'EFS s'efforcera d'améliorer la communication au sujet de ses propres activités et de son travail politique.

Le Conseil des délégués et l'Assemblée générale ont approuvé ces objectifs. Une décision fondamentale a consisté dans l'abolition du Conseil des délégués. L'Assemblée générale, quant à elle, sera remplacée par une Assemblée des délégués qui disposera de la compétence législative finale. On convoquera, si nécessaire, une Conférence des Présidents et des Gérants des associations régionales et cantonales et l'on pourra organiser des congrès des propriétaires forestiers. D'autre part, le présent Concept, dans sa nouvelle teneur, ainsi que la nouvelle politique de l'association, ont été adoptés. La modification des statuts a été approuvée par l'Assemblée générale en automne 2002.

La phase de refonte des objectifs et des structures de l'association touche donc à sa fin. L'Economie forestière Suisse passe maintenant à la concrétisation pratique des principes directeurs ainsi redéfinis.



## BUTS ET UTILITÉ DE L'ASSOCIATION

Par le présent concept, l'Economie forestière Suisse EFS fixe:

- **sa position et son développement futur**
- **son organisation et son mode de travail**
- **ses relations avec ses membres, les autres organisations et institutions, l'Etat et le public**

Le concept constitue la ligne directrice et la base des décisions et des actions des organes de l'association et du bureau central à Soleure.

L'EFS représente tous les propriétaires de forêts publiques et privées de Suisse. Elle s'efforce de les rassembler et vise à: développer l'économie forestière par une représentation et une action communes, défendre les intérêts des propriétaires de forêts et présenter le sens et le but de l'exploitation des forêts ainsi que les relations qui en découlent.

L'EFS développe la solidarité entre ses membres de capacités et organisations différentes. Par ses prestations de services, elle soutient les membres et propriétaires forestiers dans l'accomplissement de leurs tâches spécifiques.

## ORGANISATION DE L'ASSOCIATION

Le propriétaire forestier est généralement membre de l'association faîtière EFS de par son appartenance à une association régionale ou cantonale d'économie forestière.

L'EFS se donne les structures convenant à la réalisation de ses tâches. Le siège de l'EFS se trouve à Soleure (Bureau central).



L'EFS se donne comme tâche essentielle la représentation opportune des intérêts du propriétaire de forêt et de ses intérêts comme entreprise de production et fournisseur de services à la collectivité.



## TÂCHES DE L'ASSOCIATION

Le propriétaire forestier jouit des droits de propriété sur son exploitation dans les limites des conditions fixées par la loi, ainsi que de la liberté de commerce et d'industrie. L'EFS s'efforce de préserver ces droits en vue de la liberté d'action et d'indépendance les plus grandes possibles de l'exploitation forestière et du propriétaire forestier.

L'EFS considère comme sa tâche primordiale de soutenir l'exploitation forestière dans son activité économique en pleine conscience de sa responsabilité écologique. A cet effet, elle a comme priorités:

- la promotion de l'écoulement du bois
- l'accroissement des performances
- la politique forestière
- l'information des membres et de la collectivité
- Protection et représentation des intérêts de la propriété forestière





## ÉCOULEMENT DU BOIS

L'EFS reconnaît les principes de l'exploitation forestière durable. Elle s'efforce d'obtenir une commercialisation optimale des produits de l'exploitation forestière. Elle cherche à renforcer et à améliorer la capacité de concurrence de l'économie forestière en développant ses propres prestations et non par des mesures limitant la concurrence. La création d'un marché favorable à long terme au niveau de l'économie générale a par conséquent la priorité sur un rendement maximal à court terme. En collaboration avec les associations membres, elle cherche à atteindre un ravitaillement adéquat des marchés indigènes et extérieurs.

## ACCROISSEMENT DES PERFORMANCES

L'accroissement des performances des exploitations forestières contribue beaucoup au succès de l'économie forestière. L'EFS soutient l'exploitation forestière dans le choix et l'utilisation de méthodes et de moyens de production économiques, prometteurs et écologiquement appropriés.

L'EFS s'engage en faveur d'une politique de main-d'œuvre progressiste, en particulier en ce qui concerne le recrutement, la direction, les conditions d'engagement et de travail, la sécurité sociale et la promotion professionnelle des collaborateurs à tous les niveaux.





## POLITIQUE FORESTIÈRE

L'EFS encourage et soutient ses membres en défendant leurs intérêts communs et par ses prestations de services. Elle présente ses intérêts et ses souhaits aux instances politiques à tous les niveaux de l'Etat ainsi qu'aux organisations, institutions et partis, conformément aux buts et aux principes du présent concept.

L'EFS s'efforce de collaborer avec les organisations ayant des buts semblables et avec ses partenaires sur le marché.

D'une manière concrète, l'EFS s'engage en faveur d'un environnement sain garantissant l'existence de la forêt, en faveur de la réussite et du développement des exploitations forestières ainsi qu'en faveur de conditions économiques favorables.

## INFORMATION

L'EFS informe systématiquement en vue de soutenir sa politique et de développer la compréhension envers les buts d'une exploitation forestière durable dans le cadre d'une économie de marché libre.

L'EFS souhaite informer de manière permanente et complète ses membres et leurs collaborateurs, ses partenaires sur le marché ainsi que le public en général, sur tous les problèmes et développements importants de l'économie forestière et sur la politique de l'association.

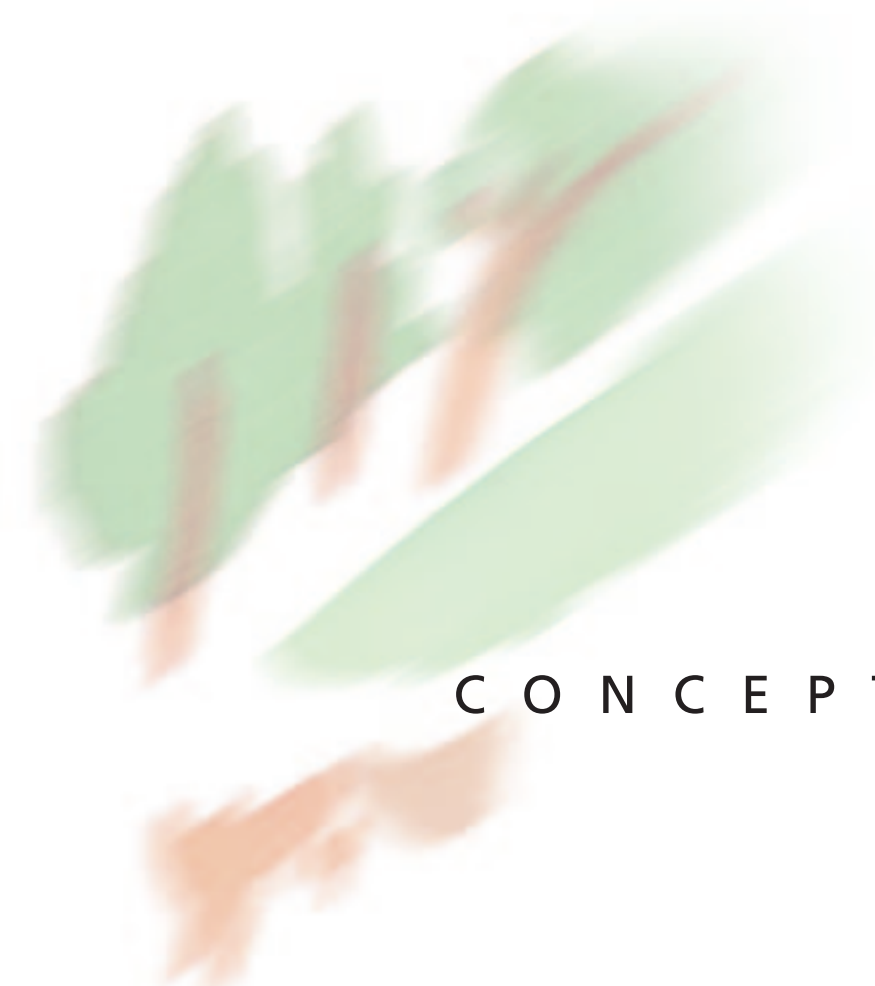
L'EFS soutient sa politique par des études internes et par du travail de relations publiques.





**Economie forestière Suisse**

Rosenweg 14  
4501 Soleure  
Tél. 032 625 88 00  
Fax 032 625 88 99  
info@wvs.ch  
www.wvs.ch



C O N C E P T